



16 juillet 2020 (mise à jour le 24 juillet 2020)

Les SBMFC annoncent des changements à leurs services et leurs effectifs en raison de la COVID-19

Ottawa, ON – Dans la foulée de la COVID-19, les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) ont réduit les heures de travail de leurs employés occasionnels et imposeront des mises à pied temporaires selon une approche graduelle qui vise à minimiser l'impact sur les effectifs. Actuellement, 445 employés occasionnels et 133 employés syndiqués et non syndiqués à temps plein (50) et à temps partiel (83) reçoivent une subvention salariale payée par le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC). Les mises à pied entrent en vigueur le 2 août pour les employés à temps partiel (syndiqués et non syndiqués) et le 16 août pour les employés à temps plein. (Ces chiffres pourraient changer selon la fluctuation de la reprise des activités.)

La fermeture, l'annulation ou la réduction des programmes et des services des SBMFC, qui comprennent le conditionnement physique, les loisirs et les mess dans les bases et les escadres, ainsi que la réduction des heures d'ouverture ou la fermeture des magasins CANEX ont entraîné une perte de revenus substantielle pour l'organisation. Ces revenus sont importants pour compenser les dépenses opérationnelles – salaires et avantages sociaux. Pendant cette période, de nombreux employés à temps plein, à temps partiel et occasionnels n'ont pu travailler. Les SBMFC ont accordé des subventions salariales aux employés qui ne pouvaient pas travailler ou dont les heures de travail se trouvaient réduites. L'organisation ne peut se permettre de continuer à subventionner ces salaires et avantages sociaux.

Au début de juillet, les SBMFC ont obtenu la confirmation du gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale (MDN), qu'ils recevraient une allocation unique de 6,22 millions de dollars en fonds de secours. Bien que l'aide du gouvernement soit utile, elle n'est pas suffisante pour couvrir le coût total des subventions salariales alors que nos entités rapportent toujours des revenus considérablement moindres. La réouverture d'entités et de points de vente dans les bases et les escadres a permis aux SBMFC de recommencer à générer des revenus, ce qui a atténué une partie de la pression financière globale créée par la pandémie. Approximativement 1,5 million de dollars en coûts salariaux ont été absorbés du 15 mars au 5 avril 2020. Les SBMFC continuons d'engager des frais.

« Nous sommes attristés de devoir prendre ces mesures sans précédent, mais c'est la seule façon de sauvegarder nos activités et de faire en sorte que nos programmes reflètent les exigences des Forces armées canadiennes », a déclaré Sean N. Cantelon, chef de la direction des SBMFC. « Ces mises à pied sont temporaires et les employés retourneront au travail dès que nous pourrons reprendre nos activités normales. »

Nous sommes conscients que de telles mesures entraîneront des difficultés, et nous veillons à ce que les personnes touchées sachent comment accéder aux programmes d'aide financière qu'offre le gouvernement du Canada, y compris l'assurance-emploi et la Prestation canadienne d'urgence. Nous ferons tout notre possible pour les soutenir durant cette période éprouvante.

Les SBMFC, une organisation sans but lucratif qui œuvre selon un modèle d'entreprise à vocation sociale, offrent des services de bien-être et de maintien du moral qui rehaussent la qualité de vie des membres des Forces armées canadiennes (FAC). Ils sont un organisme distinct qui figure à l'annexe V de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du gouvernement du Canada sous le nom de Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes, et dont l'effectif compte actuellement plus de 4000 employés. Ceux-ci ne sont pas des employés du MDN ni de la fonction publique centrale.

« Nous avons épuisé toutes nos options », a affirmé Cantelon. « Malheureusement, comme les SBMFC ne sont ni une entreprise enregistrée ni une entité juridique au sein du gouvernement fédéral, nous ne sommes pas admissibles aux programmes d'aide fédéraux pour les entreprises. »

Travaillant au nom du chef d'état-major de la défense et sous l'autorité du ministre de la Défense nationale, les SBMFC sont un partenaire de confiance dans le travail de défense qui œuvre suivant le cadre de responsabilisation des Biens non publics. Le MDN rembourse aux SBMFC les coûts des services qu'ils offrent aux FAC, comme le conditionnement physique, les sports, le soutien aux déploiements, la promotion de la santé et le Programme des services aux familles des militaires. Les employés de ces programmes ne sont pas touchés par cette annonce.

En appliquant un modèle d'entreprise à vocation sociale, les SBMFC génèrent des revenus (fonds non publics) grâce à la vente de biens et de services par l'intermédiaire de CANEX, la division de détail des SBMFC, aux services de la Financière SISIP et à la participation des membres de la communauté des FAC à des programmes et des activités de loisirs (terrains de golf, marinas, etc.); les SBMFC réinvestissent l'excédent des revenus dans ces programmes et services. De plus, les bases reçoivent des revenus provenant des opérations nationales des SBMFC, qu'elles utilisent pour offrir des programmes de maintien du moral qui profitent à leurs activités locales et aux membres de la communauté des FAC.

Les membres et les vétérans des FAC ainsi que leurs familles peuvent communiquer avec le Centre de services aux membres des SMFC au 1-855-245-0330 ou à Service@sbmfc.com s'ils ont des questions concernant les services des SBMFC pendant la pandémie de COVID-19.

- 30 -

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Rosemary Pitfield, VP associée du marketing et des communications

Pitfield.Rosemary@sbmfc.com

Cell. : 613-323-0872